

*Compte rendu*  
**Conseil Communautaire**  
*Mardi 22 mars 2016*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et FAVRE Annie
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DS)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Sophie
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et GOINE Nathalie
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	CRAYSTON José
<u>Belleveaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

**Délégués présents sans droit de vote :**

MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Procurations :**

DEGENEVE Alain (Lullin) à CRAYSTON José (Lullin)  
TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) à GARIN Jacqueline (DT La Vernaz)

**Délégués excusés :**

ANTHONIOZ Henri (Les Gets), DEGENEVE Alain (Lullin), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand) et TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot)

**Délégués absents :**

RASTELLO Lucien (Morzine), RICHARD Michel (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable du service urbanisme), WILT Cédric (instructeur ADS) et VINCENTI Sabine (chargée de mission Aménagement du territoire)

**Secrétaire de séance :**

MORAND Jean-Claude

## **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 février 2016**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.**

## **2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 9 février 2016 :

- 10 février : Leader à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 11 février : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 26 février : Bureau AdM74 (prépa CDCI) à La Roche (*Jacqueline GARIN*)
- 3 mars : Conseil syndical du SIAC à Allinges
- 4 mars : CDCI à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 7 mars : CAO PLUi à Ballaison (*Gérard BERGER*)
- 10 mars : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 14 mars : AO PLUi à Ballaison (*Gérard BERGER, Christophe MUTILLOD*)
- 14 mars : SYANE à Annecy (*Gilbert PEILLEX*)
- 15 mars : rencontre PLH à Annecy (*Gérald LOMBARD*)
- 16 mars : Bureau Rivières à Thonon (*Yannick TRABICHET, Romain GURLIAT*)
- 17 mars : Leader à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 19 mars : conférence PPT à Chambéry (*Jacqueline GARIN*)

## **3- Stratégie économique de la CCHC**

Sabine VINCENTI et Yann DELERCE (Chablais Léman Développement) présentent aux membres du Conseil Communautaire les grandes lignes de la stratégie économique de la CCHC à valider ce soir (voir présentation ci-jointe).

Christophe MUTILLOD souligne que, pour résumer, il y a très peu de surface disponible, quelques projets très modestes et plusieurs sites éclatés.

Jacqueline GARIN ajoute qu'il faut bien avoir conscience que toutes les zones ne pourront pas être réalisées.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la loi NOTRe a fixé le transfert automatique des ZAE aux communautés de communes au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Patrick COTTET-DUMOULIN souligne que la commune de Saint Jean d'Aulps a déjà beaucoup avancé sur son projet d'extension de la zone du Vernay Bron et aimerait savoir comment va se passer le transfert de cette zone, sachant que la commune est propriétaire de plusieurs terrains. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il n'a pas de réponse à donner pour le moment et propose de questionner l'ADCF afin de savoir si ces terrains, faisant a priori partie du domaine privé de la commune, seront ou non transférés de plein droit à la CCHC.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la stratégie économique de la CCHC telle qu'elle lui a été présentée.**

## **4- Urbanisme**

### ***4.1 Prescription du PLUi-H***

Jean-François BAILLEUX fait part aux membres du Conseil Communautaire de la possibilité d'intégrer un Plan Local pour l'Habitat au PLUi prescrit. Il rappelle aux élus quelques définitions :

- le logement est un produit : une maison, un appartement, un type 3, un duplex,
- l'habitat est un service : l'espace produit par le logement offre différents niveaux de service,
- le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques (CCH).

Il souligne que la dernière modification des statuts de la CCHC, approuvée par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2016, est venue rajouter une compétence « Habitat » permettant ainsi l'élaboration d'un PLUi-H.

Jean-François BAILLEUX rappelle que l'un des objectifs du PLUi est l'accès facilité au logement pour les habitants permanents et la population saisonnière. L'élaboration d'un PLH précisera les besoins en matière de « service » et affichera l'engagement des communes sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs sur une durée déterminée. Il propose de compléter la prescription initiale du PLUi par la prescription d'un PLH, ce dernier intégrant le premier au terme de la procédure d'élaboration et d'approbation pour devenir le PLUi-H.

Jacqueline GARIN souligne qu'un des avantages d'un PLUi-H est de permettre à la CCHC d'adhérer à l'Établissement Public Foncier.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prescrire l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) sur l'intégralité de son territoire en l'intégrant au PLUi prescrit.**

#### ***4.2 Appel d'offres ouvert pour l'élaboration du PLUi-H***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée, via la procédure de l'appel d'offres ouvert et sous groupement de commande constitué avec la Communauté de Communes du Bas-Chablais, pour l'élaboration du PLUi-H de la CCHC. Il souligne que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 14 mars 2016, a attribué les lots comme suit :

- . Lot n° 1 – Urbanisme, architecture, paysagiste, sociologue et coordination générale :
  - o EPODE
  - o 178 050 € HT (dont OAP 50 000 €)
- . Lot n° 2 – Expertise juridique :
  - o CDMF
  - o 12 825 € HT
- . Lot n° 3 – Environnement :
  - o AGRESTIS
  - o 24 805 € HT
- . Lot n° 4 – Géomatique – SIG - Cartographie :
  - o CICL / CANEL
  - o 18 400 € HT
- . Lot n° 5 – Annexes sanitaires :
  - o NICOT
  - o 53 350 € HT
- . Lot n° 6 – Communication, concertation :
  - o déclaré sans suite
- . Lot n° 7 – Volet habitat :
  - o EOHS
  - o 33 000 € HT
- . soit un total de 320 430 € HT (hors lot n° 6).

Stéphane PUGIN-BRON rappelle les coûts estimés avant le lancement de la consultation :

- . grenellisation des documents d'urbanisme des communes : entre 0,9 à 1 M€ HT
- . PLUi (sans PLH) : entre 500 000 et 600 000 € HT

Il souligne que le coût du PLUi-H, après appel d'offres et avec estimation à 70 000 € HT du lot communication, est de 390 000 € HT.

Gérard BERGER souligne que la CAO, pour le lot n° 1, a fait le choix d'une équipe jeune et d'un œil neuf.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autoriser la Présidente à signer les pièces du marché.**

#### ***4.3 Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de Saint Jean d'Aulps***

Jean-François BAILLEUX rappelle que l'exercice du droit de préemption urbain est du ressort de la CCHC suite à sa prise de compétence en matière de documents d'urbanisme. Il fait part aux membres du Conseil Communautaire, suite à l'approbation de la révision du PLU de Saint Jean d'Aulps par délibération du 9 février 2016, de la nécessité de délibérer à nouveau afin d'instaurer un droit de préemption simple sur les

zones urbanisées pour mener à bien à bien la politique foncière de la CCHC. Il rappelle que la délégation ponctuelle du DPU pourra toutefois être faite par la Présidente à la commune pour mener à bien ses projets d'intérêt local.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'instituer un droit de préemption urbain simple sur les secteurs du territoire communal de St Jean d'Aulps inscrits en zone U du PLU.**

#### ***4.4 Justification de la modification n° 9 du PLU de Morzine***

Jean-François BAILLEUX informe les membres du Conseil Communautaire que le Conseil Municipal de Morzine a délibéré le 26/11/2015 pour prescrire la modification de son PLU. Il souligne qu'un recours gracieux a été exercé par le Préfet de Haute-Savoie le 9 février 2016 demandant la justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sur le secteur du « Plan ». Un rédactionnel a donc été apporté par le bureau d'études afin de compléter la délibération initiale. Les raisons évoquées sont principalement les suivantes :

- il s'agit du cœur de l'hyper-centre de Morzine,
- le secteur du « Plan » est déjà le siège d'équipements publics, administratifs et sportifs,
- desservi par les transports publics, ce secteur renforcera à terme son rôle majeur d'articulation entre les différents modes de transports existants notamment avec le projet de réalisation d'un « gros porteur » de liaison téléphérique par câbles entre le centre du village et les « Prodains » sur Avoriaz et la création d'un passage souterrain de desserte piétonne,
- le projet permettra de requalifier la Place du Marché en place urbaine et ne plus être limitée à du stationnement.
- c'est le seul secteur du centre de Morzine où est possible une densification avec du logement collectif avec création de formes urbaines structurées

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les justifications apportées et les objectifs poursuivis pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sur le secteur du « Plan » de la commune de Morzine, et décide de compléter en ce sens la délibération prescriptive de modification du PLU de Morzine.**

#### ***4.5 Prescription de la modification n° 2 du PLU de Bellevaux***

Cédric WILT fait part aux membres du Conseil Communautaire des différentes délibérations prises par la commune de Bellevaux concernant son PLU :

- 23/02/2006 : approbation PLU,
- 02/03/2010 : révision simplifiée n°1,
- 22/02/2011 : modification n°1,
- 29/02/2016 : délibération sollicitant la CCHC pour prescrire la modification n°2.

Il rappelle brièvement le contexte :

- augmentation des demandes en matière de construction,
- adaptation du règlement (recul RD, clôtures, enrochements),
- ouverture à l'urbanisation de la zone AU5 (Bossons et Borgel)

Il précise qu'une étude a été menée en interne (hors cartographie).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prescrire la modification n°2 du PLU de la Commune de Bellevaux.**

#### ***4.6 Approbation de la modification simplifiée de la carte communale d'Essert-Romand***

Cédric WILT fait part aux membres du Conseil Communautaire des différentes délibérations prises par la commune d'Essert-Romand concernant sa carte communale :

- 30/06/2006 : approbation de la carte communale,
- 28/09/2015 : prescription de la modification simplifiée pour erreur matérielle,
- 11/01/2016 : délibération sollicitant la CCHC pour poursuivre et finaliser la procédure de modification simplifiée,

Il souligne qu'un rapport d'enquête a été ouvert le 2 novembre 2015 pour une durée de 30 jours, et ce en raison d'une erreur matérielle, et que ce rapport n'a fait l'objet d'aucune déclaration du public à la date de sa clôture le 10/12/2015.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée de la carte communale d'Essert Romand.**

#### **5- SCOT du Chablais : intervention du Président du SIAC**

Jean-Yves MORACCHINI, Président du SIAC, vient faire le point sur la procédure de révision du SCOT du Chablais. Il tient tout d'abord à faire part de 2 points de divergence concernant le portée à connaissance :

- s'agissant des bords du lac, le Préfet dit qu'il ne pourra pas y avoir de nouveau port alors qu'il en faut nécessairement un à l'est d'Evian pour désenclaver la route et établir une liaison lacustre entre Lugrin et la Suisse,
- s'agissant de l'augmentation de la population sur le littoral prévue à hauteur d'1 %, il considère que ce n'est pas tenable car la plus grosse augmentation de la population se fera logiquement le long du désenclavement et du CEVA, près des voies de communication. Il précise qu'un courrier sera fait en ce sens au Préfet.

M. MORACCHINI rappelle que le SCOT se construit avec 62 communes, mais aussi avec nos voisins, notamment les communes de l'ARC genevois. Il souligne que la Suisse dispose de peu de logements, ce qui peut s'expliquer notamment par sa faible superficie. Face à ce constat, il ne faut surtout pas bloquer l'installation des travailleurs frontaliers genevois, si on ne veut pas qu'ils aillent s'installer du côté d'Aix-les-Bains car ce serait alors les communes du bassin chambérien qui percevraient les impôts de ces travailleurs alors que les infrastructures et les nuisances seront quant à elles chez nous.

M. MORACCHINI souligne qu'il faut que chaque territoire laisse travailler son imagination et dise ce qu'il veut car ce n'est ni au Préfet ni à la DDT de le décider. Il fait part des retards occasionnés sur la procédure de marché public concernant l'étude sur l'application de la loi Montagne et de la loi Littoral, et ce suite à la déclaration sans suite du marché en raison du nombre trop faible d'offres reçues (2 offres pour une quarantaine de retraits de dossiers).

M. MORACCHINI fait part du projet de mise en place de bus à haut niveau de services entre Genève et Thonon-les-Bains qui permettrait d'avoir un bus toutes les 10 minutes. Il précise qu'il faudra pour cela aménager une voie dédiée sur certaines portions

Georges LAGRANGE a le sentiment qu'il y a le Haut-Chablais d'un côté, et le Bas-Chablais de l'autre, et que tout est pour le bas. Jacqueline GARIN, pour sa part, considère que tout est lié et qu'il n'y a pas de concurrence entre le haut et le bas mais que les gens du « bas » n'imaginent peut-être pas ce qui se passe en haut. M. MORACCHINI précise que, même si les gens du « bas » ne mesurent pas les activités du « haut », cela n'empêche pas de défendre les projets tels que les gros porteurs ou les UTN qui amènent de la richesse et du travail, et dont les retombées économiques se font sentir sur le « bas ».

Georges LAGRANGE souligne que lorsqu'on prend le train, on va davantage à Bellegarde qu'à Thonon en raison du manque de places de stationnement et aimerait donc savoir s'il est prévu de créer de nouvelles places sur Thonon. M. MORACCHINI précise qu'il n'est pas souhaitable de créer des places de parking supplémentaires sur Thonon mais que d'autres pistes doivent être privilégiées telles que des aménagements à la gare de Perrignier.

Mme GARIN se demande si l'on peut inscrire tous les projets, tout mettre dans le SCOT, par exemple les UTN, ou s'il faut pour cela qu'il y ait déjà un début de dossier. M. MORACCHINI souligne qu'on ne peut pas tout mettre et qu'il faut dans un premier temps engager des discussions. Il prend l'exemple du projet de gros porteur Abondance-Bassachaux. Il estime que si les élus pensent que ce projet doit se faire, alors il ne voit pas d'inconvénient à l'inscrire dans le SCOT.

Christophe MUTILLOD, en tant que Vice-président au SIAC, se dit beaucoup moins inquiet pour les communes de montagne que pour les communes du littoral en ce qui concerne l'application du SCOT.

M. MORACCHINI souligne que des efforts ont été faits depuis quelques années par de nombreuses communes, ce qui n'est pas le cas pour certaines qui se sont montrées moins vertueuses. Mme GARIN précise que toutes les communes devront faire des efforts à l'avenir, et pas seulement les communes de montagne. Yannick TRABICHET et Christophe MUTILLOD estiment que le Haut-Chablais ne doit pas être une « réserve d'indiens » ni le poumon vert de Genève.

Jean-Louis VUAGNOUX estime que le Brevon ne trouve pas sa place dans la présentation qui est faite. Il se demande comment il est possible de défendre des projets dans le SCOT alors qu'il y a déjà tant de différences d'infrastructures au sein même de la CCHC entre la vallée d'Aulps et la vallée du Brevon.

Jacqueline GARIN souligne que la solidarité doit jouer et qu'il faut arrêter de prendre des critères de répartition liés à la population car le Haut-Chablais n'a pas de poids. M. MORACCHINI précise qu'une nouvelle règle va être proposée, à savoir qu'aucune intercommunalité ne disposera de la majorité des sièges au sein du SIAC.

Yannick TRABICHET souligne que l'augmentation de la population de Vailly constatée ces dernières années s'explique principalement par la construction d'habitat collectif et de logement social. Romain GURLIAT constate que les gens ont tendance à venir s'installer sur les communes du Brevon parce qu'ils n'arrivent plus à se loger en bas. Le problème, c'est que les petites communes comme Vailly n'ont pas les moyens de proposer les services que les communes du bas proposent.

Mme GARIN considère que chaque commune doit s'y retrouver et qu'il faut réfléchir ensemble pour trouver comment continuer à vivre dans nos vallées, et surtout y vivre bien. Elle fait part de la nécessité de mener une réflexion d'ensemble sur le territoire du Chablais en prenant en compte le développement de Genève. Elle est inquiète concernant la diminution annoncée par le CD74 des liaisons en bus Thonon-Morzine et Les Gets-Cluses.

Christophe MUTILLOD souligne l'importance de bien faire remonter les besoins des communes lors des commissions thématiques pour que ces besoins soient repris lors des réunions du groupe de travail du SCOT. M. MORACCHINI ajoute que le SIAC ne s'autorise pas à définir l'avenir des communes et qu'il faut réfléchir à l'échelle de l'intercommunalité.

Hélène RICHARD se demande si la population sera associée à la révision du SCOT. M. MORACCHINI souligne que ce sera bien entendu le cas car la réglementation l'impose (enquête publique et consultation des personnes publiques associées).

Christophe MUTILLOD, pour conclure, demande à M. MORACCHINI si on peut dire que tous les dossiers qui préoccupent les élus locaux peuvent être inscrits dans le SCOT sans avoir au préalable lancé d'études. M. MORACCHINI lui répond que c'est effectivement le cas.

Gérard BERGER aimerait savoir si un planning a été fixé et quand faire part des projets. M. MORACCHINI précise que cette transmission devra se faire au fil de l'eau.

Mme GARIN rappelle le travail actuellement mené pour la mise en place d'un PLUi et d'un projet de territoire et précise qu'il sera important de bien faire remonter au SIAC tous les éléments qui vont en découler afin d'alimenter la révision du SCOT.

## **6- Finances**

### ***6.1 Orientations budgétaires 2016***

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les orientations budgétaires présentées ce soir ont été débattues en bureau du 18 mars 2016. Il précise la base de construction du projet de budget :

- limitation des dépenses de fonctionnement au strict minimum,
- subventions aux associations au même niveau que 2015,
- 2 créations de poste :
  - chargée de mission PAEC/Natura 2000 mais avec prise en charge à 100 % par l'État (CDD d'une année),
  - requalification du poste de Thierry NINET inapte à sa fonction d'agent signalétique (poste administratif des services techniques) : CDD de 5 mois pour le remplacer à la signalétique,

- dépenses d'investissement limitées aux projets engagés ou obligatoires : attention, quasi pas de dépenses de gros entretien sur les bâtiments de la CCHC,
- prise en compte de la totalité des excédents,
- seules les subventions assurées ont été retenues.

### Fiscalité

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la proposition faite par les membres du bureau d'augmenter les taux des 4 taxes de la CCHC de 2,3 % afin de faire face au transfert de la compétence « documents d'urbanisme » estimé à 140 000 € par an sur les 4 prochaines années :

- TH : de 5,99 % à 6,12 %
- FB : de 5,27 % à 5,39 %
- FNB : de 24,12 % à 24,66 %
- CFE : de 7,32 % à 7,48 %

Il précise qu'il appartiendra ensuite aux communes de diminuer ou non leurs taux communaux.

### Première synthèse financière

- |   |             |
|---|-------------|
| • Total des besoins de chaque service   | 6 120 000 € |
| • Estimation des recettes fiscales et divers (base Stratorial ou réel si connu) | 6 670 000 € |
| • Recettes exceptionnelles (gendarmerie)  | 250 000 €   |
| • Montant disponible  | 800 000 €   |

### Propositions du Bureau

- réserve pour travaux sur bâtiments : 100 000 € (pour faire face à des travaux non prévus BP)
- réserve 2016 (compte 617) : 300 000 € (marges de manœuvre sur 2016 pour opérations nouvelles (ZAE, rénovation ascenseurs Avoriaz...))
- dépenses imprévues (chapitre 022) : 400 000 € (pour faire face à l'augmentation du FPIC et à la baisse de la DGF en 2017)

Romain GURLIAT souligne qu'il comprend les raisons de la proposition d'augmentation des taux mais précise que toutes les compétences de la CCHC ne sont pas « concrètes » pour les administrés et que ces derniers ne verront ici qu'une augmentation de leurs impôts.

Jacqueline GARIN estime qu'on ne peut pas toujours en demander plus à la CCHC et tient à rappeler que la CCHC dispose de très peu de personnel administratif. Elle rappelle que la CCHC n'a réellement augmenté qu'une seule fois ses taux depuis sa création dans la mesure où les différentes hausses pratiquées jusque là correspondaient à des transferts de compétences de la part des communes, comme c'est encore ici le cas en matière d'urbanisme. Elle considère qu'il ne serait pas judicieux de puiser dans les réserves financières de la CCHC.

Stéphane PUGIN-BRON ajoute qu'une autre compétence sera prochainement transférée et risque d'impacter considérablement les finances de la CCHC, à savoir la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, compétence qui pourra être financée par une nouvelle taxe « GEMAPI » qui s'imposera aux contribuables. Il souligne que les élus délégués au SIAC devront être très vigilants sur le mode de calcul du financement de cette compétence GEMAPI et veiller à ce qu'une clé de répartition spécifique soit instituée. Yannick TRABICHET tient à signaler à ce titre qu'en tant que représentante de la CCHC au Comité de rivières, elle avait fait remarquer que même si l'eau descend effectivement de la montagne, ce ne sont pas les communes du Haut-Chablais qui ont décidé d'urbaniser la ZAC du Larry à Marin, ZAC située en zone inondable.

### Droits ouverts voirie

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les droits ouverts voirie ci-joint (montants identiques à 2015).**

#### **6.2 Subventions aux associations pour 2016**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les subventions aux associations pour 2016.

### Subventions aux clubs de football

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande du SCMVA pour une subvention de 25 000 euros pour 2015 (contre 23 320 euros pour 2015).

Il souligne que le FC Brevon lui a fait part de son souhait de ne pas percevoir de subvention pour 2016 à condition que la CCHC engage et prenne en charge des travaux supplémentaires dans les vestiaires de Reyvroz (16 000 € TTC). Gérald LOMBARD précise en effet que la fermeture des vestiaires est une bonne chose mais qu'il conviendrait d'y mettre l'électricité et le chauffage. Il ajoute que des travaux d'isolation seront également à prévoir au niveau du plafond.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 23 400 euros au SCMVA et de prévoir une enveloppe de 16 000 euros TTC pour des travaux supplémentaires aux vestiaires du terrain de football de Reyvroz.**

### Subvention au Musée de la Musique Mécanique

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser la même subvention qu'en 2015, soit 78 000 euros, dont 28 000 euros pour le fonctionnement du musée, 10 000 euros pour la biennale et 40 000 euros pour le festival.**

### Subventions aux associations et organismes intervenant en matière de santé et de soins

Charles-Henri MONTET précise qu'il a été nécessaire, comme chaque année, de rappeler aux ADMR de faire leur demande de subvention annuelle et que certaines n'ont pas transmis tous les éléments financiers permettant de justifier cette demande, notamment l'ADMR du Brevon qui n'a transmis qu'un budget prévisionnel dans lequel n'apparaît pas le solde de l'exercice écoulé. Il ajoute que, de manière générale et toutes associations confondues, il est très rare que l'on connaisse leur situation de trésorerie.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser les mêmes subventions qu'en 2015 :**

- ADMR des Dranses :	3 200 euros
- ADMR du Marcelly :	1 700 euros
- ADMR de la Vallée d'Aulps :	9 300 euros
- ADMR du Brevon :	9 300 euros
- Ametya:	4 600 euros
- Équipe mobile psychosociale du Chablais :	2 000 euros

### Subventions aux sections du Secours en montagne du Chablais

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser les mêmes subventions qu'en 2015 :**

- Secours en Montagne du Chablais – section Morzine :	3 600 €
- Secours en Montagne du Chablais – section Brevon :	1 700 €

### Subventions aux collègues

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la proposition du bureau quant à l'octroi aux collègues de Saint Jean d'Aulps et de Bellevaux d'une subvention 2016 de 11 euros par élève. Gérald LOMBARD, trésorier du collège de Bellevaux, quitte la salle.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :**

- collège Henri Corbet à Saint Jean d'Aulps :	4 191 euros
- collège Notre Dame à Bellevaux :	3 487 euros

### Subventions diverses

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :**

- Mutame Savoie Mont-Blanc :	273 euros
- Mission Locale Chablais :	14 411,80 euros



### **6.3 Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016**

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire d'ouvrir des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2016 :

- 202-57 Révision PLU St Jean 1 900 €
- 202-57 Révision PLU Le Biot 4 400 €
- 2313-25 Travaux crèche Avoriaz 7 900 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater ces dépenses.**

### **6.4 Ascenseurs publics d'Avoriaz : demande de financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite l'État, au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local, pour l'attribution d'une subvention de 142 564,80 euros HT en vue de la rénovation des ascenseurs publics d'Avoriaz.**

### **6.5 Point d'accueil des saisonniers : demande de subvention au SIAC pour 2016**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite le SIAC pour le versement d'une subvention de 25 000 euros pour 2016 dans le cadre de l'animation du point d'accueil des saisonniers et autorise la Présidente à signer l'avenant à la convention en cours.**

### **6.6 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps**

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Gobelet Ecocup : 1 € TTC
- Galopin bière « Aulps » : 1 € TTC
- Coffret 3 bières « Aulps » : 12,50 € TTC
- Hypocras (blanc / rouge) : 10,90 € TTC (ancien tarif : 10,40 €)
- Attrapes guêpes : 6,90 € TTC (ancien tarif : 6,00 €)
- Plateau graines pour oiseaux : 9,90 € TTC (ancien tarif : 7,90 €)
- Veilleuse pomme de pin : 9,50 € TTC (ancien tarif : 7,80 €)
- Bain d'oiseau cœur en fonte : 8,70 € TTC
- Parapluie couronne d'arbre : 10,50 € TTC
- Petit bain d'oiseau : 9,90 € TTC
- Accueil café – croissant : 3,50 € TTC (ancien tarif : 3,00€)
- Remise pour professionnels (autocaristes, agences de voyages) de 1 € par personne sur entrée groupe et visite guidée pour Journées Vertigo (offres groupes) soit 6 € au lieu de 7 €.
- Location exposition « Ribaud ! Culvert ! Boterel ! et autres injures insolites du Moyen Âge » :
  - 1 mois : 400 €
  - 2 mois : 600 €
  - mois supplémentaire : 150 €
- Location exposition « Mystérieux parchemins » (incomplète) :
  - 1 mois : 400 €
  - 2 mois : 600 €
  - mois supplémentaire : 150 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces tarifs.**

### **6.7 Nouveaux tarifs pour la boutique du musée de la Faune à Bellevaux**

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du musée de la Faune à Bellevaux :

- Trousse peluche marmotte : 10,00 € TTC
- Peluche marmotte : 7,00 € TTC

- Peluche renard : 8,50 € TTC
- Peluche loup : 8,50 € TTC
- Peluche mouflon : 8,50 € TTC
- Collier pendentif bois animaux : 4,00 € TTC
- Pendentif métal animaux : 3,50 € TTC
- Sac à dos peluche marmotte : 10,50 € TTC

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces tarifs.**

### ***6.8 Nouveaux tarifs pour l'utilisation du matériel des services techniques***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour l'utilisation du matériel et des véhicules des services techniques de la CCHC (voir tableau ci-joint). Il rappelle que ces tarifs sont notamment utilisés pour établir les attachements de chantier nécessaires au suivi des droits ouverts de voirie des communes.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces tarifs.**

## **7- Personnel**

### ***7.1 Création d'un emploi non permanent de chef de projet de territoire pour accroissement temporaire d'activité***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que Sandra LARDY a été recrutée le 1<sup>er</sup> avril 2015 en tant que chef de projet de territoire. Il souligne que, s'agissant d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, son contrat se termine le 30 avril 2016 et fait part de la nécessité de créer à nouveau ce poste et de passer avec Mme LARDY un nouveau contrat d'une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Il précise qu'une demande de financement de ce poste est actuellement en cours auprès de l'État (40%) et de l'Union Européenne (40%). Il ajoute que, si le projet Espaces Valléens est accepté, il pourra dans ce cas là être envisagé de passer avec Mme LARDY un contrat de 3 ans.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi non permanent de chef de projet de territoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.**

### ***7.2 Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe au DDVA***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire de la non-reconduction de la convention de mise à disposition de Sandra GALLAY à 50 % avec l'OTVA. Il propose, compte tenu de la suppression d'un CDD accueil en hiver (15/35ème) et d'un CDD accueil en été (30/35ème), soit environ 0,5 ETP, de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 et de stagiairiser Sandra GALLAY sur ce poste. Il précise qu'elle fera à la fois de la médiation culturelle et de l'accueil.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe et charge Madame la Présidente de stagiairiser Sandra GALLAY sur ce poste.**

### ***7.3 Avancements de grade pour Marie-Thérèse BAUD et Mireille PLANCHAMP***

Stéphane PUGIN-BRON souligne aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de créer les postes nécessaires à l'avancement de grade de Marie-Thérèse BAUD (gestionnaire paie) et de Mireille PLANCHAMP (animatrice RAM).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, un poste de rédacteur principal de 2ème classe et un poste d'éducateur principal de jeunes enfants, et de supprimer les postes existants de rédacteur et d'éducateur de jeunes enfants.**

*La prochaine réunion aura lieu le mardi 5 avril 2016 au Biot (approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015, vote des budgets 2016).*

Le Biot, le 28 mars 2016  
La Présidente